

# Retraites : les partenaires sociaux reprennent la main

Le conclave imaginé par François Bayrou est mort et enterré. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour reprendre la négociation de fond en comble. Une nouvelle feuille de route doit voir le jour. L'idée n'est plus de répondre à une demande politique mais d'étudier comment les partenaires sociaux pourraient piloter le système de manière plus autonome.

Le constat est sans appel : il est impossible que les partenaires sociaux poursuivent la négociation relative aux retraites de la manière dont elle s'est engagée il y a quelques semaines. Alors que le Premier ministre avait promis que les partenaires sociaux seraient libres de réfléchir « *sans totem ni tabou* » à des propositions visant à améliorer le système, il a mis un coup de canif dans le contrat en déclarant, en marge des discussions, qu'il n'était pas question de revenir sur l'âge légal de départ à 64 ans. Dès lors, le conclave ne pouvait plus se poursuivre comme si de rien n'était.

Afin de sortir par le haut de cette crise, les partenaires sociaux ont donc décidé (mis à part la CGT et FO côté organisations syndicales, et l'U2P côté patronal, qui ont claqué la porte en cours de route) de reprendre les discussions en s'affranchissant du pouvoir politique. Le 20 mars dernier, lors de leur rencontre hebdomadaire (la quatrième depuis le début du conclave), ils ont décidé qu'ils allaient écrire ensemble une nouvelle feuille de route. « *Nous avons dressé le constat que le temps politique n'est pas adapté pour gérer un système de retraites qui se pense forcément à moyen et long terme, explique Yvan Ricordeau, secrétaire général adjoint de la CFDT. C'est pourquoi nous*

*souhaitons reprendre la main. La manière dont nous gérons l'Agirc-Arrco prouve que nous sommes légitimes à piloter le système de retraites dans son ensemble. »*



Yvan Ricordeau, secrétaire général adjoint, est le chef de file de la CFDT dans le cadre de la "négociation retraites". © Alexandra Bonnefoy/RÉA

## **Nouvelle feuille de route, nouvelle négociation**

**Cette proposition de la CFDT a fait l'unanimité parmi les participants**, qui se sont donné deux semaines pour élaborer une feuille de route collective. L'ancien directeur général de l'Agirc-Arrco, Jean-Jacques Marette, chargé de jouer le rôle de facilitateur de cette négociation, a accepté de poursuivre l'aventure avec les partenaires sociaux. Il lui revient à présent de favoriser la naissance de cette nouvelle négociation. L'agenda des discussions pourrait d'ailleurs être revu en fonction de l'accord trouvé. **Et les organisations syndicales qui ont fait le choix de sortir du « conclave » pourraient revenir à la table des discussions. En tout cas, les organisations toujours présentes ne leur ferment pas la porte, bien au contraire.**

*Selon la CFDT, travailler sur la gouvernance du système à moyen et long terme ne signifie pas pour autant oublier les trois priorités qu'elle s'était fixées à court terme dans le cadre de cette négociation :*

- *Obtenir un bougé sur l'âge,*
- *Améliorer les dispositifs pénibilité,*
- *Mieux compenser les inégalités entre les femmes et les hommes au moment de prendre sa retraite. « Nous avons vu dans cette négociation l'opportunité d'obtenir des avancées concrètes pour les salariés. Nous sommes toujours dans cet état d'esprit. La différence, aujourd'hui, est que nous ne pourrons y arriver que si nous parvenons à nous détacher des injonctions du politique », précise Yvan Ricordeau.*

## **Un déficit du régime des retraites à résorber**

**Autre engagement de la CFDT dans cette nouvelle séquence retraites : s'attaquer au déficit annoncé du régime (6,5 milliards d'euros en 2030 selon la Cour des comptes).** *« Un régime par répartition fonctionne sur la confiance à moyen et long terme, rappelle Yvan. Les actifs d'aujourd'hui qui financent le système par leurs cotisations doivent avoir l'assurance que les actifs de demain feront de même. C'est pourquoi il faut absolument que le système soit équilibré financièrement, ce qui n'est pas le cas actuellement. »*

Concernant ce sujet épineux des finances, l'idée est de s'accorder sur un partage des efforts entre les actifs, les retraités et les entreprises, mais les discussions n'ont pas encore avancé. Pour l'instant, le patronat fait la sourde oreille dès qu'il est question de modifier le niveau des cotisations. *« Comme dans toute négociation sociale, ce n'est qu'à la fin des discussions que l'on obtient des*

*bougés, relativise Yvan Ricordeau. Aujourd'hui, tous autour de la table valident le principe de reprendre en main la question des retraites ; reste à se mettre d'accord sur la marche à suivre et le cap que nous voulons donner à notre système à moyen et long terme. »*

*Par Jérôme Citron – initialement publié par  
Syndicalisme Hebdo*

---

## **« Conclave » Retraites : réunion Fonction publique du 19 mars 2025**

**Vous trouverez, ci-dessous, le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur les retraites, spécifique à la Fonction Publique.**

Les organisations syndicales du Conseil commun de la Fonction publique étaient invitées à participer. Les présents étaient :

- Les représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers et de l'État (DGOS, DGCL et DGAFP),
- Les représentants des organisations syndicales suivantes : CFDT, Unsa, FSU, CGC, FAFP.

La délégation CFDT était composée de : Mylène Jacquot, Alexandre Bataille, Thibaut Sellier.

La séance est ouverte par Jean-Jacques Marette qui rappelle la démarche inédite qui consiste à charger les partenaires

sociaux de trouver des voies de réforme de la loi de 2023. Il rappelle également les objectifs de la lettre de mission : une discussion sans totem ni tabou, avec une perspective d'équilibre financier à l'horizon 2030.

La délégation paritaire permanente (DPP) travaille dans la perspective d'aboutir à un relevé d'échanges actant des points d'accord ou de désaccord.

- Bref retour sur le rapport de la Cour des Comptes
- Organisation et programme de travail de la DPP

## **Les employeurs territoriaux (ET) :**

Les réunions FP permettent de remédier à l'anomalie de l'absence des ET dans la délégation paritaire permanente. La question des paramètres et de la pénibilité sont des sujets communs à l'ensemble des salariés. Les ET souhaitent appeler l'attention sur les conséquences des paramètres qui seront fixés. Ce sont donc les ET qui assument les conséquences de l'usure professionnelle. La préoccupation est de maintenir dans l'emploi dans de bonnes conditions le plus longtemps possible. La question des retraites des agents de FPT et de la FPH ne se limite pas à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

## **Les employeurs hospitaliers :**

Leur intervention s'est limitée à la question de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), à l'augmentation des cotisations qui met en risque l'emploi et les établissements qui sont tenus d'avoir des budgets à l'équilibre.

*Pour la CFDT : les enjeux de la Fonction publique sont à traiter en complémentarité du dispositif général qui se discute tous les jeudis après-midi. Et cette organisation du travail convient bien à la CFDT. Sur la CNRACL, la CFDT*

*rejoint les derniers propos des employeurs territoriaux : les retraites des agents de la FPT ou de la FPH ne se limitent pas à la question de la CNRACL. Et donc, la CFDT souhaite que les trois séances de travail de la DPP consacrées à la fonction publique permettent de parler davantage du travail des agents que du sujet CNRACL. La situation de cette caisse ne peut être ignorée et la CFDT souhaite que la proposition d'un travail ad hoc soit retenue, si possible dans la configuration du conseil d'administration.*

## **La CFDT souhaite donc que les travaux permettent d'aborder les questions de :**

- **Retraite progressive** : comme dans le privé, le droit à la retraite progressive doit être ouvert à 60 ans pour les agents publics, et le droit à la retraite progressive doit devenir un droit opposable.
- **Pénibilité / catégorie active / prévention / fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)** : c'est probablement l'une des parties les plus importantes des travaux. Aujourd'hui, la catégorie active est une façon de tenir compte de la pénibilité, mais ses conditions sont limitatives (être fonctionnaire, membre d'un corps classé en catégorie active et avoir 17 années d'exercice). La CFDT attend donc que les agents publics qui ne bénéficient pas de la catégorie active puissent bénéficier des dispositifs de prise en compte de la pénibilité, à l'identique de ce qui se décidera pour le secteur privé.
- **L'usure et la prévention de l'usure** : la CFDT souhaite que ce chantier soit traité, y compris en posant la question du FIPU et de son extension éventuelle à l'ensemble de la Fonction publique.
- **L'assiette de calcul de la pension** : la CFDT a un mandat clair qui est d'améliorer la prise en compte des primes dans le calcul de la pension. Pour cela, une révision de

l'équilibre entre les parts indemnitaires et indiciaires de la rémunération est une piste (= transfert primes-points).

- **Sur les droits familiaux** : la CFDT est convaincue qu'ils doivent être traités, mais nous attendons le rendu des travaux du conseil d'orientation des retraites (COR) qui sont en cours. Nous y reviendrons.

En fin de réunion, Jean-Jacques Marette a invité les partenaires sociaux à saisir l'occasion inédite qui leur est donnée de faire évoluer la retraite telle qu'elle existe aujourd'hui, dans ses paramètres, mais pas seulement.

Pour l'instant, le programme de travail de la délégation paritaire permanente est confirmé. Il appartiendra à la réunion du jeudi 20 mars d'apporter d'autres éléments.

**Source : CFDT/UFETAM**

---

# **L'intersyndicale saisit le Ministre de la fonction publique**

**Lettre ouverte au Ministre de l'Action  
publique, de la Fonction publique et de**

# La Simplification Monsieur Laurent Marcangeli



Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP refusent que la Fonction publique et ses agent·es fassent les frais de contraintes budgétaires dont elles et ils ne sont pas responsables.

Force est de constater que l'année 2025 est marquée par :

- une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des agent·es publics avec la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'absence de mesures générales, le non-versement de la Gipa en 2025 comme en 2024, l'absence de refonte de la grille indiciaire, la persistance d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes,
- la stigmatisation des agent·es malades par la réduction de 10 % de la rémunération des jours d'arrêts maladie,
- l'injustice sociale liée aux baisses de crédits alloués au financement des politiques d'action sociale,
- la confirmation du recul social que constitue la fixation à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP refusent que 2025 soit une nouvelle année blanche pour la Fonction publique.

Elles appellent à la mise en œuvre d'un agenda social ouvrant rapidement des négociations pour une Fonction publique qui retrouve toute son attractivité afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations. Il en va également de la



reconnaissance due aux 5,7 millions d'agent·es qui voient leurs conditions de travail, leurs conditions d'emploi, leurs conditions d'exercice et leurs conditions de rémunérations en dégradation constante depuis trop longtemps.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives continueront d'échanger dans les prochaines semaines pour définir ensemble toutes les réactions communes qui s'avéreraient nécessaires, pouvant aller jusqu'à la construction de mobilisations des personnels de la fonction publique pour exprimer leurs légitimes revendications.

Paris, le 18 mars 2025

*Pour accéder au courrier en version pdf, cliquez [ICI](#)*

---

## **Retraites : âge de départ et espérance de vie au menu des discussions**

**La deuxième séance de négociation sur les retraites a permis d'aborder un sujet particulièrement clivant : l'âge légal de départ. Ce premier tour de chauffe a offert à chaque organisation la**

## possibilité de réaffirmer ses positions.

Après la séance inaugurale du 27 février, les partenaires sociaux (qui ont prévu de se réunir toutes les semaines jusqu'à la fin du mois de mai pour tenter de se mettre d'accord sur des mesures relatives aux retraites) sont entrés dans le vif du sujet le jeudi 6 mars. **Au menu des discussions : l'âge de départ, la durée de cotisation et l'espérance de vie – autant dire des sujets sensibles quand on parle de retraites.**

À ce stade des discussions, il n'était évidemment pas question de s'accorder sur la fin des 64 ans ou sur une nouvelle prise en charge des trimestres. La réunion visait à mettre à plat toutes les pistes possibles et à déterminer quels points nécessitaient d'être approfondis par les services spécialisés. **Ainsi, la question de l'espérance de vie à la retraite aura été particulièrement mise en lumière – alors même qu'elle n'est pas prise en compte dans le système actuel.** La semaine prochaine, la discussion devrait de nouveau porter sur l'âge de départ, mais cette fois-ci en abordant plus précisément les carrières longues et la question des seniors.

## “Un système de retraite se pilote à moyen et long terme”

Cette rencontre aura également permis de réaffirmer que la nouvelle donne géopolitique en Europe et le discours d'Emmanuel Macron, insistant sur la nécessité de fournir des efforts budgétaires en direction de l'armée, ne remettent pas en cause la pertinence du travail entamé au sujet des retraites. *« À la CFDT, nous avons bien conscience qu'il sera difficile d'arriver à un accord et que la question financière devra être traitée. Il n'y a rien de nouveau. Cependant, nous ne sommes pas dans les mêmes temporalités, affirme le secrétaire général adjoint de la CFDT, Yvan Ricordeau. Un*

*systeme de retraite se pilote à moyen et long terme. Il faut garder son sang-froid et avancer avec sérieux, responsabilité et lucidité. »*

Prochain rendez-vous le 13 mars.

Par **Jérôme Citron**

rédacteur en chef adjoint de CFDT Magazine

**> Pour information aux adhérents :**

**A retenir la date du 18 mars** : Yvan Ricordeau animera (de 17h30 à 18h30) un webinaire ouvert à tous qui détaillera la position de la première organisation syndicale de France.

Inscription (libre et gratuite) en cliquant sur ce lien [ICI](#).

---

# Actualités de la permanence de la CFDT-SPAgrï

## Tout d'abord des remerciements !

**Martine BEAUVOIS**, que beaucoup d'entre vous connaissent depuis des **années a fait valoir ses droits à la retraite** et a quitté ses fonctions à la permanence de la CFDT-SPAgrï ce lundi 24 février **après 12 années d'engagement** auprès d'elle.

A travers ces quelques lignes, il était important de la remercier pour le travail accompli au cours de ces dernières années à la permanence au service des agents du MASA et du

ministère de l'agriculture d'une manière générale, pour sa bienveillance et sa bonne humeur au quotidien.

**Martine BEAUVOIS aura passé 44 années au ministère de l'agriculture** et n'aura eu de cesse d'accompagner les agents durant toute sa carrière. Elle fait partie comme d'autres agents encore présents, de ces fonctionnaires fidèles aux valeurs du ministère, attachés aux métiers et spécificités du MASA avec un sens du service public chevillé au corps qui mérite d'être porté en modèle.

A travers ses différentes affectations, notamment au service des ressources humaines du MASA en tant que gestionnaire de corps au bureau de gestion des agents de catégories B et C, elle a su répondre avec précision dans le cadre des CAP, conseiller les agents sur les aspects de promotion et de mobilité en particulier.

Que tout le monde se rassure, ses missions et attributions sont reprises par différents collègues au sein de la permanence et une attention particulière reste de mise pour répondre avec qualité comme pouvait le faire Martine. **En bref : UN GRAND MERCI !**

## **A noter ces changements au sein de la permanence de la CFDT :**

- Marc JOUMIER remplace désormais Stéphanie CLARENC (Co-SG de la CFDT SPAgri) qui assurait encore il y a peu l'animation de la section « administration centrale ».
- Deux **nouvelles recrues à la permanence** arrivées fin 2024 :
  - Catherine SOLENNEL (corps des TSMA)
  - Jean-Philippe MALLET (corps des attachés d'administration de l'État).

---

# Chambres d'agriculture : La CFDT en tête des résultats des élections côté salariés !

Les résultats des élections des représentants dans les chambres d'agriculture étaient évidemment attendus par les agents du ministère, un premier article avait été publié sur les résultats du collège employeurs des chambres (à retrouver [ICI](#)).

**Sur les collèges de salariés, la CFDT Agri-Agro renforce ses positions et prend la pôle position pour la première fois !**

Ces prochaines années seront marquées par :

- **Une vigilance totale** : la CFDT Agri-Agro condamne fermement toute forme de violence. Les menaces, les intimidations et les dégradations de biens n'ont pas leur place dans un débat démocratique.
- **Une vision** : les chambres d'agriculture doivent, pour les six prochaines années, accompagner un modèle agricole social et durable, en s'engageant résolument dans la transition agroécologique juste et nécessaire.

## **Dans le détail**

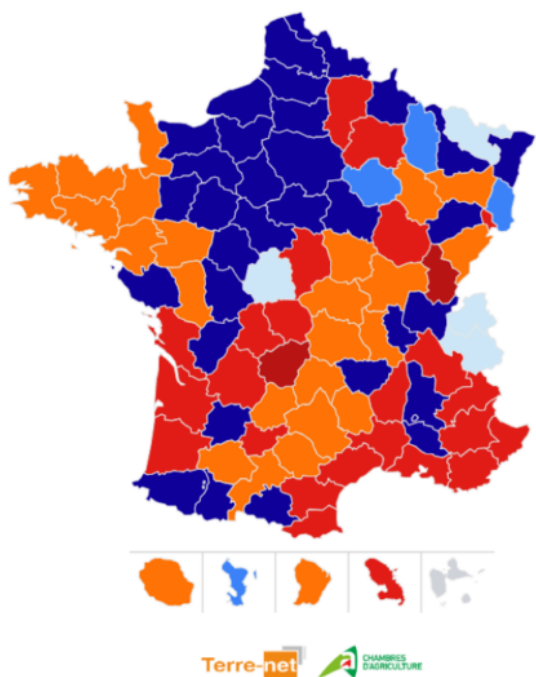
Les évolutions des résultats aux élections pour les deux collèges de salariés sont représentés dans les cartographies ci-dessous (source : chambre d'agriculture), les résultats de

la CFDT figure en orange !

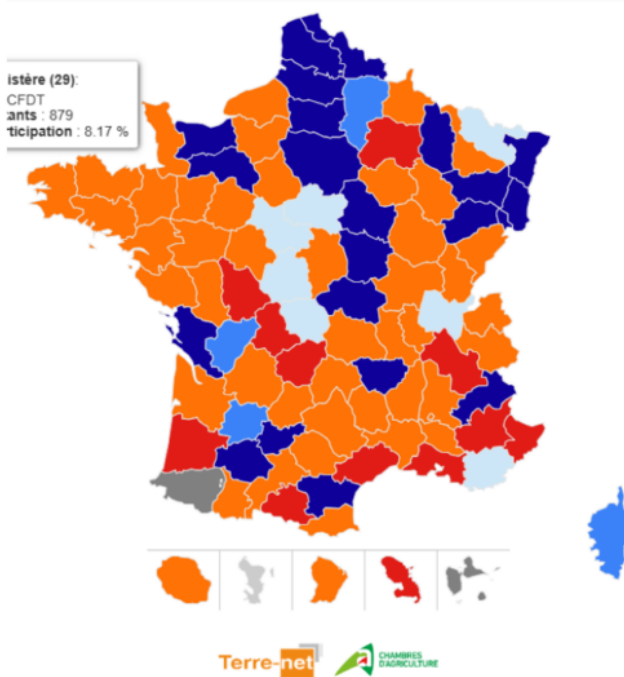
La CFDT Agri-Agro remporte de nouveaux départements et conforte ses positions dans les départements déjà conquis, la preuve par l'image que les idées et valeurs de la CFDT ont bien été écoutées et reconnues par les salariés à la suite d'un beau travail de terrain.

### Collège 3A : Salariés de la production agricole

Année 2019

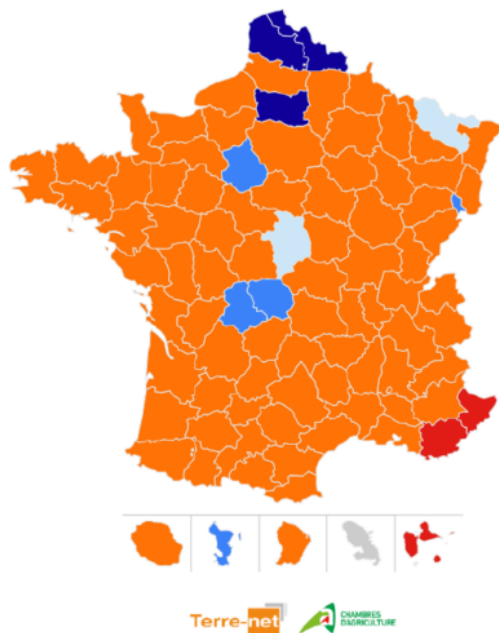


Année 2025

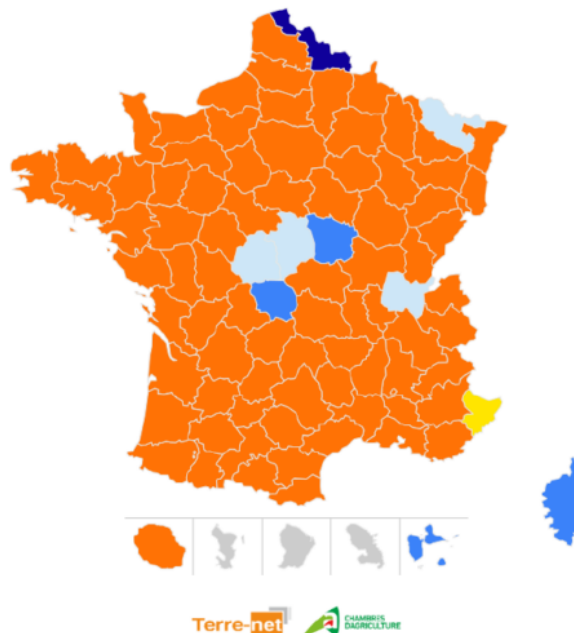


### Collège 3B : Salariés de groupements agricoles

Année 2019



Année 2025



Pour aller plus loin :

- Retrouvez tous les résultats des élections sur le site des [chambres d'agriculture](#)
- Retrouvez le communiqué de presse de la CFDT Agri-Agro

[06 - Installation des Chambres d'agriculture - les enjeux sociaux sont devant nous](#)

---

# Nos meilleurs vœux pour 2025 !



**En 2025, vous pouvez compter sur la**

**CFDT et son équipe consolidée pour vous accompagner dans cette période d'instabilité.**

**Recevez nos meilleurs vœux, à titre professionnel et personnel, pour cette nouvelle année.**

---

## **Nomination du gouvernement Bayrou**

Par ordre protocolaire

### **Les ministres**

- **Mme Elisabeth BORNE**, ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **M. Manuel VALLS**, ministre d'État, ministre des outre-mer ;
- **M. Gérald DARMANIN**, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice ;
- **M. Bruno RETAILLEAU**, ministre d'État, ministre de l'intérieur ;
- **Mme Catherine VAUTRIN**, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- **M. Eric LOMBARD**, ministre de l'économie, des finances et



- de la souveraineté industrielle et numérique ;
- **M. Sébastien LECORNU**, ministre des armées ;
  - **Mme Rachida DATI**, ministre de la culture ;
  - **M. François REBSAMEN**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;
  - **M. Jean-Noël BARROT**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
  - **Mme Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;
  - **Mme Annie GENEVARD**, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
  - **M. Laurent MARCANGELI**, ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification ;
  - **Mme Marie BARSACQ**, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

## Ministres délégués ;

- auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :
  - **M. Patrick MIGNOLA**, chargé des relations avec le Parlement ;
  - **Mme Sophie PRIMAS**, porte-parole du Gouvernement.
  - **Mme Aurore BERGÉ**, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;
- Auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
  - **M. Philippe BAPTISTE**, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur :
  - **M. François-Noël BUFFET**, ministre ;
- Auprès de la ministre du travail, de la santé, de la

solidarité et des familles :

- **Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET**, ministre chargée du travail et de l'emploi ;
  - **M. Yannick NEUDER**, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins ;
  - **Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ**, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap ;
- Après du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :
- **Mme Amélie de MONTCHALIN**, ministre chargée des comptes publics ;
  - **M. Marc FERRACCI**, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie ;
  - **Mme Véronique LOUWAGIE**, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire ;
  - **Mme Clara CHAPPAZ**, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique ;
  - **Mme Nathalie DELATTRE**, ministre déléguée chargée du tourisme ;
- Après du ministre des armées :
- **Mme Patricia MIRALLÈS**, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants ;
- Après du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation :
- **Mme Valérie LÉTARD**, ministre chargée du logement ;
  - **M. Philippe TABAROT**, ministre chargé des transports ;
  - **Mme Françoise GATEL**, ministre déléguée chargée de la ruralité ;
  - **Mme Juliette MÉADEL**, ministre déléguée chargée de la ville ;
- Après du ministre de l'Europe et des affaires

étrangères :

- **M. Benjamin HADDAD**, ministre délégué chargé de l'Europe ;
  - **M. Laurent SAINT-MARTIN**, ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger ;
  - **M. Thani MOHAMED SOILIHI**, ministre délégué chargé de la francophonie et des partenariats internationaux.
- 

## **La mobilisation continue !**

Passée la journée du 5 décembre, **les raisons de continuer la mobilisation restent nombreuses** et la **CFDT poursuit les actions** :

### **Moi fonctionnaire ou contractuel :**

- La GIPA... quand te reverrai-je... ?
- Recherche pouvoir d'achat désespérément !
- Le réchauffement oui... mais du point d'indice !
- Aurai-je le droit d'être vraiment malade ?!
- Je suis fonctionnaire et je suis une richesse pour mon pays... pas un coût !
- Je demande que cessent les entraves à la bonne réalisation de mes missions de service public, je suis au service du public, je souhaite le rester !

**La poursuite de la mobilisation peut**

## prendre plusieurs formes :

- **La pétition est une forme de mobilisation.** La signer **c'est aussi être dans le « mouv »** (Même de manière anonyme, vous pouvez signer [ICI](#)) ! Près de 40 000 personnes l'ont déjà fait, continuons !
- **L'utilisation d'une des images ci-dessous en arrière-plan** lors d'une de vos fréquentes visios ! Choisissez et affichez comme expliqué dans le [petit mode opératoire](#) (cela prend 1') !



Télécharger l'image [ICI](#)



Télécharger l'image [ICI](#)



Télécharger l'image [ICI](#)



Télécharger l'image [ICI](#)



Télécharger l'image [ICI](#)



Télécharger l'image [ICI](#)

---

# Où peut-on manifester le 5 décembre ?

Sans revenir sur les raisons de la mobilisation du 5 décembre (voir notre article [ICI](#)), pour celles et ceux qui le souhaitent, la mobilisation du 5 décembre peut se faire par la voie de la manifestation.

## OÙ MANIFESTER ?

Plusieurs lieux de rassemblement sont prévus partout en France, cliquez sur le lien [ICI](#) pour afficher la carte des villes, les lieux et horaires des regroupements.

Restons mobilisés !

**Agents publics : une pétition  
pour dire que nous ne sommes  
pas les boucs émissaires de  
la dette !**

**Pétition et communiqué de presse du  
14 novembre 2024**









# AGENTS PUBLICS : NOUS NE SOMMES PAS LES BOUCS ÉMISSAIRES DE LA DETTE !

## PÉTITION



### AVEC LA CFDT, JE DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer aux trois jours de carence et à la baisse de l'indemnisation des arrêts pour cause de maladie
- De mener une réelle politique de prévention pour éviter les problèmes de santé liés à mon métier ou à mes conditions d'exercice
- De reconnaître mes compétences
- De valoriser mon expérience par des augmentations régulières
- De procéder à des augmentations générales régulières pour redonner du dynamisme à ma rémunération
- De réviser les grilles de rémunération pour reconnaître mes qualifications
- De me permettre une évolution de carrière qui se s'arrête plus au bout de vingt ou vingt-cinq ans
- De compenser mes pertes de pouvoir d'achat
- De revaloriser immédiatement le point d'indice

## • Pour signer la pétition :

Cliquez sur le lien [ICI](#) ou Flashez ci-dessous !



## • La CFDT dans la mobilisation

La CFDT Fonctions publiques a pesé de tout son poids pour faire émerger une mobilisation des agents publics qui permette une pleine visibilité et le recours à tous les moyens

d'expression, y compris la grève, le 5 décembre prochain.

Sans confusion possible avec d'autres mobilisations sectorielles, les équipes CFDT construiront les formes d'actions les plus appropriées à chacun de leurs secteurs et territoires. Après avoir obtenu que le ministre reçoive les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, qu'il renonce à la suppression des catégories et s'engage à ouvrir des concertations, la CFDT est pleinement engagée pour améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail dans l'intérêt des agents et pour une fonction publique mieux reconnue et plus attractive.

Les stigmatisations et mesures injustes doivent être abandonnées pour laisser la place à un dialogue social constructif. Par ailleurs, et sans attendre le 5 décembre, les militantes et militants seront sur le terrain pour rencontrer leurs collègues, signer et faire signer une pétition sur des supports multiples – numérique et papier – qui sera remise au gouvernement.

---

# **L'ASP, un opérateur majeur de l'État**

## **Petite présentation de l'ASP**

L'Agence de service et de paiement (ASP) est un opérateur de l'Etat qui intervient dans de multiples domaines et secteurs, tels que l'agriculture, l'emploi, l'environnement et la

transition écologique, l'économie, le social, l'insertion, la formation professionnelle continue et l'apprentissage, la culture, et bien d'autres. Elle touche différents publics très variés jusqu'à des publics sensibles, comme les agriculteurs, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les précaires en difficulté économique, les demandeurs d'asile, etc..

Son rôle principal est de gérer les demandes d'aides, d'accompagner les bénéficiaires tout au long du processus, et de réaliser des contrôles pour garantir la régularité dans l'utilisation des fonds publics.

**L'ASP a versé près de 29 milliards d'euros en 2023**, ce qui la place comme l'un des premiers opérateurs de l'Etat en matière de crédits versés et le premier payeur européen d'aides agricoles. En dehors du secteur agricole, l'ASP est un opérateur majeur de l'Etat et les missions accomplies par ses agents sont nombreuses et essentielles pour l'ensemble des publics concernés

En 1962, la loi complémentaire d'orientation agricole crée le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (Fasasa). Du lancement de la politique agricole commune (PAC) en 1966 est né le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea). L'ASP est née au cours de la seconde vague de fusion des offices agricoles intervenue en 2009. L'ASP remplace ainsi le CNASEA créé en 1966.

Suite à une décision de décentralisation du CNASEA datant de 1992 mais mise en place tardivement en 2003, le CNASEA quitte la région parisienne (Issy-les-Moulineaux) pour s'installer à Limoges. Ainsi, l'ASP a son siège basé à Limoges, une antenne à Montreuil et 12 directions régionales et interrégionales réparties sur tout le territoire français, y compris en outre-mer.

L'ASP est un établissement public administratif (EPA) sous double tutelle, celle du Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, ainsi que du Ministère du Travail et de l'Emploi. Aujourd'hui ce sont près de **2 400 agents au service des citoyens répartis sur tout le territoire et outre-mer avec 1 561 fonctionnaires titulaires.**

Un conseil d'administration composé de 22 membres, **12 représentants de l'État et, 10 représentants d'établissements et organismes publics et d'organisations professionnelles partenaires** présidé par Armand Sanceau, (président par intérim), supervise les activités de l'Agence.

## **Le saviez-vous ?**

Cette opération de décentralisation vers Limoges pour les agents qui choisiraient de rejoindre le siège s'est accompagnée d'une mesure spécifique à savoir l'alignement des barèmes indemnitaires avec ceux de l'administration centrale. Aujourd'hui, cela se traduit par un alignement des barèmes d'IFSE pour les postes équivalents entre ASP et administration centrale !

*Position CFDT ; C'est tout de même une mesure d'attractivité importante que la section ASP de la CFDT-SPAgri (syndicat des personnels du ministère de l'agriculture) défend avec force, il est en effet primordial que toutes les avancées, notamment de rémunération, portant les agents du MASAF puissent bénéficier sans délai aux agents de l'ASP.*

En dehors de la parité de traitement des agents des agents de l'ASP vis-à-vis des agents du MASAF, la section ASP de la CFDT-SPAgri intervient aussi sur les améliorations des conditions de travail ou de rémunération propres à l'ASP dans une démarche toujours constructive et basée sur les échanges et la négociation, y compris en intersyndical.

Ainsi, la CFDT a pu notamment obtenir le versement de la prime COVID de 500 € pour l'ensemble des agents de l'ASP en 2023. Cette mesure a fait avancer la part forfaitaire de la rémunération des CDD. Mais aussi, la CFDT-ASP a obtenu le maintien des titres restaurant lorsque l'agent est en télétravail ainsi que le versement de l'indemnité forfaitaire de télétravail.

**Depuis les élections professionnelles de 2022, la CFDT est le 1<sup>ère</sup> syndicat de l'ASP.**

## **Vos contacts ASP**

- marie-Christine.galtier@asp-public.fr
- véronique.jamier@asp-public.fr
- cfdt@agriculture.gouv.fr

---

# **INA0 : Du changement à la section CFDT**

Le temps passe et file pour toutes et tous, la retraite largement défendue par la CFDT s'applique évidemment à ses membres et l'heure est venue de saluer le travail et l'implication de Catherine Barbier, secrétaire de la section CFDT-SPAgri à l'INA0 depuis 15 années.

## Des regards, des « coups de gueule », des rires mais surtout des actes !

De son propre aveu, l'investissement syndical était une évidence pour elle depuis le début !

Catherine Barbier intègre le service informatique de l'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le secteur agricole (ACOFA) à sa création en 1983. Elle déroule ensuite sa carrière dans les offices et en particulier à [l'Institut National de l'Origine et de la qualité \(INAO\)](#).

Dès lors, elle est de tous les combats (d'ordre syndical !) emportant avec elle son regard rieur et ses « coups de gueule » bien entendus. En 2009, elle est élue secrétaire de section CFDT de l'INAO et devient la cheffe de fil de toute une équipe qui la suivra jusqu'à son récent départ en septembre dernier.

En 2014, sous son impulsion, la section CFDT-INAO intègre le CFDT-SPagri.

## Un engagement et des résultats forts !



Ces années syndicales sont l'occasion de mener avec son équipe des combats qui lui tiennent particulièrement à cœur avec des résultats notamment obtenus sur :

- La **compensation des heures supplémentaires**,
- L'accessibilité des formations à tout agent quelle que soit sa catégorie,
- L'intervention de l'Agence Nationale d'Amélioration des

Conditions de Travail (ANACT) pour apporter des solutions pragmatiques,

- **La mise en place d'un groupe de travail sur le télétravail dès 2011**
- La mise en place du télétravail dit « thérapeutique » à l'époque
- La cotation des postes et les fiches métiers propres à l'INAO
- **Le passage des personnels de bureau (cat C) en rédacteurs secrétaires (cat B), une très belle avancée pour les agents !**

Catherine Barbier quitte ses fonctions syndicales avec émotion, mais l'engagement qu'elle a pu mettre au service des agents a largement été insufflé auprès d'une relève bien formée qui n'a plus qu'à prendre le relai avec la même passion.

**La CFDT-SPAgrri, la section CFDT-SPAgrri de l'INAO tenait à remercier Catherine Barbier de tout cet investissement et à lui assurer du soutien maintenu à celles et ceux qui vont lui succéder.**

- *Une photo souvenir !*



- Vos contacts CFDT à l'INAO
  - Le courriel de votre section CFDT : [CFDT@inao.gouv.fr](mailto:CFDT@inao.gouv.fr)
  - Le courriel de la CFDT SPAgri ! [cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)

---

## Régressions dans la fonction publique : l'intersyndicale du MASAF écrit à la Ministre

Le 6 novembre, l'ensemble des organisations syndicales représentatives a refusé de participer :

- à l'un des groupes de travail portant sur la **négociation**



- à la signature d'un accord ministériel visant à améliorer la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) des agentes et agents du ministère.

Les annonces gouvernementales récentes portant atteinte aux droits sociaux des fonctionnaires et agentes et agents publics, notamment les 3 jours de carence au détriment de leur qualité de vie au travail, conduisent également l'ensemble des organisations syndicales représentatives :

- à écrire à Madame la Ministre (courrier ci-dessous) ;
- à solliciter dans les meilleurs délais un entretien spécifique auprès du directeur du cabinet.

**Pour autant, la CFDT et les autres organisations syndicales reprendront la négociation de l'accord QVCT lorsque le contexte politique s'y prêtera.**

> *Lettre à la Ministre :*

[courrier ministre intersyndicale - jour de carence](#)

---

## **La CFDT-SPAgri ouvre sa page LinkedIn**

## **La CFDT-SPAgri a ouvert sa [page LinkedIn](#) !**

**Etre toujours plus proche des agents du MASA, toucher d'autres personnes extérieures au ministère, utiliser d'autres vecteurs**

de communication que les mails ou le site internet **est un enjeu pour mieux partager nos informations** et mieux échanger avec la communauté de travail.

La **CFDT-SPAgrri a donc créé sa page sur LinkedIn** ; seul réseau social professionnel adopté par le plus grand nombre de salariés publics ou privés.

Notre page permet d'ores et déjà :

- D'ouvrir une nouvelle porte vers une communication parfois plus ciblée, notamment avec les agents qui voudront bien faire partie de notre réseau
- De promouvoir dans la mesure du possible l'attractivité et l'emploi au sein de notre ministère et de ses opérateurs
- De relayer aussi des communications d'autres administrations ( direction générale de la fonction publique) ou autres ministères par exemple), ou entités publiques (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par exemple) sur des thématiques qui nous rapprochent et bien évidemment de la CFDT !
- De republier toutes études, réflexions ou documents portant sur nos thématiques professionnelles

**Cette page se veut ouverte à toutes et tous**, les échanges par la messagerie LinkedIn sont également encouragés et l'équipe de permanents assurera la même qualité de réponse que pour les sollicitations reçues par courriel ou par notre formulaire de contact sur notre site.

**Adhérents et non adhérents, sympathisants CFDT ou non, vous êtes toutes et tous les bienvenus !**

**Rejoignez notre réseau et retrouvez-nous [ici sur LinkedIn](#).**

---

# Un nouveau gouvernement, qui s'est fait attendre !

Par ordre protocolaire

## Les ministres

- **Didier MIGAUD**, garde des Sceaux, ministre de la Justice ;
- **Catherine VAUTRIN**, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation ;
- **Bruno RETAILLEAU**, ministre de l'Intérieur ;
- **Anne GENETET**, ministre de l'Education nationale ;
- **Jean-Noël BARROT**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- **Rachida DATI**, ministre de la Culture et du Patrimoine ;
- **Sébastien LECORNU**, ministre des Armées et des Anciens combattants ;
- **Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques ;
- **Antoine ARMAND**, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
- **Geneviève DARRIEUSSECQ**, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- **Paul CHRISTOPHE**, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes ;
- **Valérie LÉTARD**, ministre du Logement et de la Rénovation urbaine ;
- **Annie GENEVARD**, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ;

- **Astrid PANOSYAN-BOUVET**, ministre du Travail et de l'Emploi ;
- **Gil AVÉROUS**, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- **Patrick HETZEL**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- **Guillaume KASBARIAN**, ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique ;
- **François-Noël BUFFET**, ministre auprès du Premier ministre, chargé des Outre-mer ;
- **Laurent SAINT-MARTIN**, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics.

## Ministres délégués ;

- *Auprès du Premier ministre et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères :*  
**Benjamin HADDAD**, chargé de l'Europe ;
- *Auprès du Premier ministre :*  
**Nathalie DELATTRE**, chargée des Relations avec le Parlement ;  
**Maud BREGEON**, porte-parole du Gouvernement ;  
**Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**, chargée de la Coordination gouvernementale ;
- *Auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation :*  
**Françoise GATEL**, chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat ;  
**François DUROVRAY**, chargé des Transports ;  
**Fabrice LOHER**, chargé de la Mer et de la Pêche ;
- *Auprès du ministre de l'Intérieur :*  
**Nicolas DARAGON**, chargé de la Sécurité du quotidien ;  
*Auprès de la ministre de l'Education nationale :*  
**Alexandre PORTIER**, chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel ;
- *Auprès du ministre de l'Europe et des Affaires*

*étrangères :*

**Sophie PRIMAS**, chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger ;

- *Auprès de la ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques :*

**Olga GIVERNET**, chargée de l'Energie ;

- *Auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie :*

**Marc FERRACCI**, chargé de l'Industrie ;

**Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK**, chargée de l'Economie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation ;

**Marina FERRARI**, chargée de l'Economie du tourisme ;

- *Auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes :*

**Agnès CANAYER**, chargée de la Famille et de la Petite enfance.

## Secrétaires d'État

- *Auprès du ministre de l'Intérieur :*

**Othman NASROU**, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations ;

- *Auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères :*

**Thani MOHAMED SOILIHI**, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux ;

- *Auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie :*

**Laurence GARNIER**, chargée de la Consommation ;

- *Auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes :*

**Salima SAA**, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes ;

- *Auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :*

**Clara CHAPPAZ**, chargée de l'Intelligence artificielle et

du Numérique

*La CFDT-SPAgrï note les propos tenus par Michel BARNIER sur la nécessité de dialoguer avec les organisations syndicales. Gageons qu'avec un gouvernement de cette taille, la qualité du dialogue sera au rendez-vous et bien décliné au sein de chaque ministère, dont celui en charge de l'agriculture.*

---

# Notre bureau exécutif 2021-2025

[Mis à jour le 15 janvier 2025]

## Le bureau exécutif élu lors du conseil syndical du 27 septembre 2023

Suite au conseil syndical des 2 et 3 octobre 2024, la liste des membres a été actualisée comme suit :

- **Co-secrétaire générale** : CLARENC Stéphanie / administration centrale
- **Co-secrétaire général** : LALOY Frédéric / DRAAF
- **Secrétaire générale adjointe en charge de l'ASP** : GALTIER Marie-Christine / ASP
- **Secrétaire générale adjointe en charge de l'ANSES** : THIERIET Nathalie / ANSES
- **Secrétaire général adjoint en charge de l'IFCE** : DUCHAUSSOY Thierry / IFCE
- **Secrétaire générale adjointe en charge de l'INAO** : LEVEAU Emilie / INAO

- **Secrétaire nationale en charge du développement** : JAMIER Véronique / ASP
  - **Secrétaire national en charge du développement DDI** : CORNU Christophe / DDI
  - **Trésorière** : VANDERMEERSCH Isabelle / administration centrale
  - **Trésorière adjointe** : JAMMES Anne (DDI)
- 

# Notre conseil syndical 2021-2025

[Mis à jour le 15 janvier 2025]

## Le conseil syndical du SPAgri-CFDT

Réuni en [congrès](#) les 17 et 18 mai 2021, le SPAgri-CFDT s'est doté d'un conseil syndical pour la mandature 2021-2025.

Suite au conseil syndical des 2 et 3 octobre 2024, la liste des membres a été actualisée comme suit :

- **BISEAU Emmanuel**, DDTM Gard (Occitanie)
- **CLARENC Stéphanie**, administration centrale / DGPE (Île-de-France)
- **CORNU Christophe**, DDETSPP Dordogne (Nouvelle Aquitaine)
- **DIMPRE Annabelle**, ASP DR Amiens (Hauts-de-France)
- **DUCHAUSSOY Thierry**, IFCE DT Est (Grand Est)

- **DUSSABY Alexandra**, DRAAF (Auvergne Rhône-Alpes)
  - **GALTIER Marie-Christine**, ASP DR Occitanie (Occitanie)
  - **GANTOIS Sybille**, ASP DR Lille (Hauts-de-France)
  - **GARINO Emanuela**, DRAAF (Occitanie)
  - **JAMIER Véronique**, ASP DR Bretagne (Bretagne)
  - **JAMMES Anne**, DDPP Rhône (Auvergne Rhône-Alpes)
  - **JOUMIER Marc**, administration centrale / SG (Île-de-France)
  - **LABBENE Meriem**, DRIAAF Roissy (Île-de-France)
  - **LABRUYERE Walter**, INAO Mâcon (Bourgogne-Franche-Comté)
  - **LALOY Frédéric**, DRAAF (Pays de la Loire)
  - **LARUE Fabien**, IFCE DT Est (Grand Est)
  - **LEDOUX Hervé**, DRAAF (Grand Est)
  - **LEVEAU Emilie**, INAO Nantes (Pays de la Loire)
  - **SEVIN Corinne**, ANSES Dozulé (Normandie)
  - **THIERIET Nathalie**, ANSES Maisons-Alfort (Île-de-France)
  - **VANDERMEERSCH Isabelle**, administration centrale/SG (Île-de-France)
- 

# **Le SPAGri-CFDT en route pour une nouvelle mandature (2021-2025)**

Le congrès de mai 2021 a approuvé les orientations du SPAGri pour la mandature 2021-2025.

---



# **Notre conseil syndical 2016-2020**

Composition du conseil syndical du SPAgri-CFDT 2016-2020.

---

# **Notre bureau exécutif 2016-2020**

Composition du conseil syndical du SPAgri-CFDT, élu lors du congrès des 20 et 21 septembre 2016.

---

# **Le SPAgri-CFDT en route pour une nouvelle mandature (2016-2020)**

Le congrès de septembre 2016 a approuvé les orientations du SPAgri pour la mandature 2016-2020.

---

# Présentation du site du SPAgri-CFDT

Présentation et fonctionnement du site du SPAgri.

*[Mise à jour avril 2018]*

---

## La Bibliothèque libre du SPAgri

Amis et visiteurs parisiens, venez et servez-vous !

---

## Notre organisation

Positionnement du SPAgri, syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, au sein de la CFDT.

---

## À quoi sert la cotisation ?

Fixée par une charte financière, la cotisation de chaque adhérent contribue à la vie et aux actions de la CFDT.

---

# Nos revendications

Les revendications du SPAgri-CFDT.

---

# Nos valeurs

Un aperçu des valeurs de la CFDT, un syndicat acteur de transformation sociale *[mis à jour janvier 2018]*.

---

# Nos engagements

## Adhérer à la CFDT

C'est faire le choix d'un syndicalisme de transformation sociale qui récuse la seule logique de protestation et de contestation. Contrairement à d'autres, nous souhaitons être au cœur des processus de changement de la réalité économique et sociale pour agir sur les mutations et ne pas les subir.

C'est faire le choix d'un syndicat interprofessionnel qui défend les intérêts collectifs et individuels des agents de toute catégorie sans exclusivité, en se gardant de toute revendication à caractère corporatiste.

C'est vouloir renforcer un syndicalisme d'adhérents

indispensable au fonctionnement d'une société démocratique.

C'est se reconnaître en un syndicalisme pour lequel solidarité, justice et émancipation sont des valeurs au cœur de son action et de ses motivations.

C'est disposer d'informations sur ses droits et sur l'actualité sociale et syndicale.

---

# **Le SPAgri : présentation et orientations**

Le livret de présentation du SPAgri-CFDT [*document novembre 2017, désormais obsolète*].